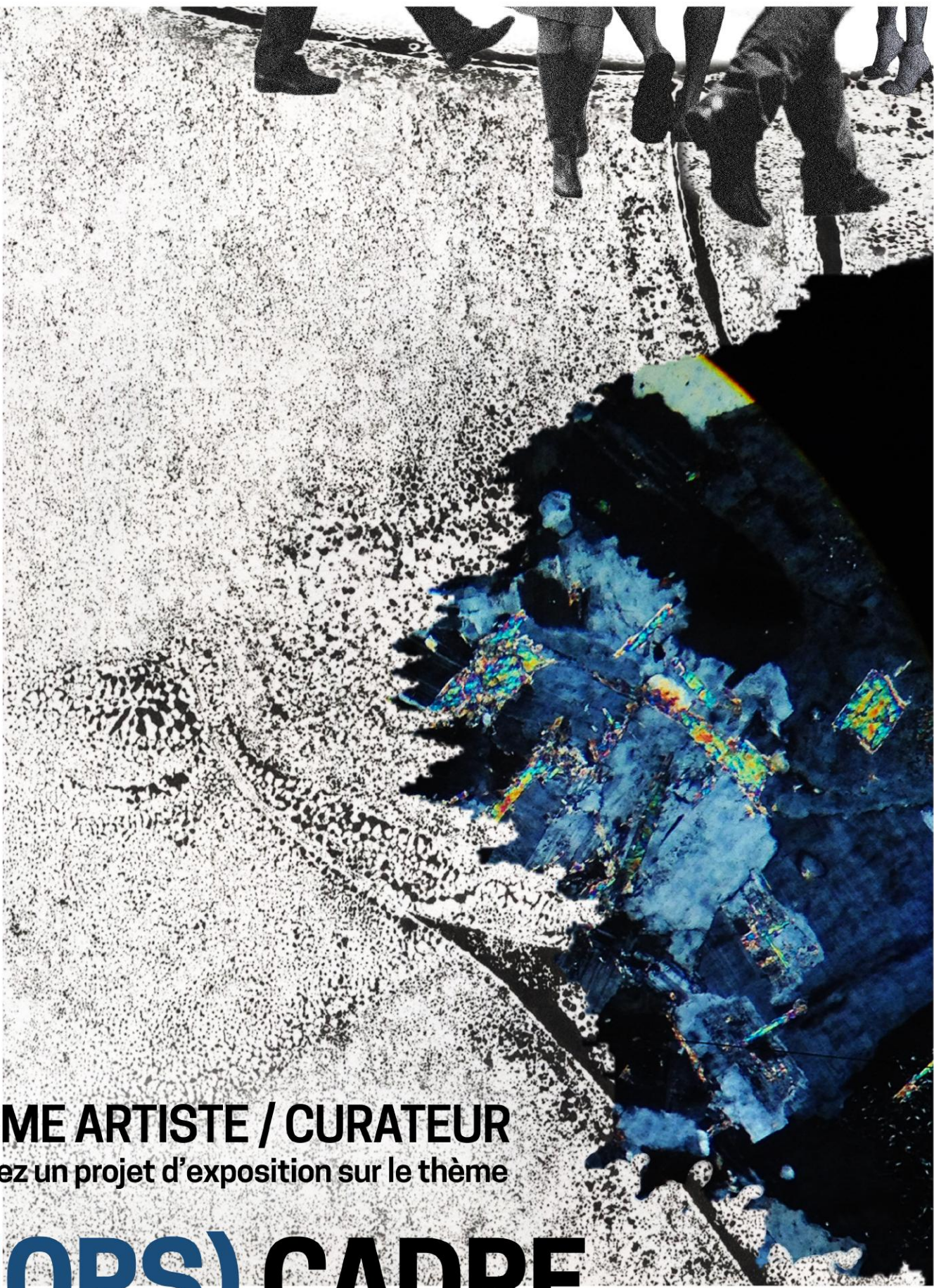


**APPEL À CANDIDATURES
POUR LA JEUNE CRÉATION**



BINÔME ARTISTE / CURATEUR
Proposez un projet d'exposition sur le thème

(HORS) CADRE

5ème édition



**PRIX DAUPHINE POUR
L'ART CONTEMPORAIN**

Date limite d'envoi des dossiers : **8 janvier 2018**
Plus d'informations sur www.dauphineartcontemporain.com



LE PRIX DE L'ÉDITION 2018

L'Université Paris-Dauphine est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans les sciences de l'organisation et de la décision depuis 1968.

Soutenu par l'Université, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain est une initiative étudiante créée en 2014 dans le but de promouvoir le travail créatif des étudiants en école d'art et des artistes de moins de 30 ans. Il est organisé dans le cadre des Dauphine Art Days qui constituent un événement culturel et artistique majeur au sein de l'Université Paris-Dauphine. Les premières éditions autour des thématiques « La frontière », « Métamorphose », « Tandem » et « Immersion » ont rencontré un franc succès, grâce à une forte adhésion à la fois des artistes participants et du public.

Pour la cinquième année consécutive, le Prix adopte une formule devenue partie intégrante de son identité qui, en plus de l'artiste, met également à l'honneur la figure du curateur, autre figure essentielle du paysage artistique contemporain. En se concentrant sur ce binôme artiste/curateur, le Prix a pour but de mettre en avant l'importance de la complémentarité de leurs démarches respectives, qui permet de donner une dimension supplémentaire aux idées et aux œuvres déployées dans un contexte d'exposition. En effet, le curateur s'associe étroitement au travail de l'artiste pour le porter encore plus loin conceptuellement, et fonctionne intrinsèquement comme un allié du sa démarche créative. Conseiller, rédacteur, scénographe ou encore producteur, il exerce toutes les missions relatives à la valorisation de l'initiative artistique. Indépendant ou salarié d'une institution culturelle, il s'engage à la fois à mettre en lumière le travail de l'artiste et à s'associer à la conception l'exposition dans son ensemble.

La proposition est la suivante : un appel à candidature thématique est lancé auprès de binômes artiste/curateur de moins de 30 ans pour créer une proposition d'exposition originale qui fera l'objet d'une sélection par un jury d'experts du monde de l'art.

▪ "(Hors) Cadre", la thématique 2018

Pour sa cinquième édition, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain soulève la question des limites et de leur dépassement. À la croisée de problématiques artistiques, sociales et politiques, la thématique (Hors) Cadre interroge les potentiels inclusifs et exclusifs de l'art, comme la puissance de ses médiums, à la fois limités matériellement et ouverts sur le monde. Alors que l'art contemporain se résout peu à peu à abandonner ses lieux d'exposition privilégiés pour investir les espaces urbains, numériques et naturels, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain invite les duos artistes-curateurs à réfléchir aux enjeux artistiques, sociaux et politiques de ces transformations. Que dit cette dynamique du rapport renouvelé de l'art contemporain à la société ? À l'heure où de nouvelles barrières se dressent entre les peuples, que peut l'art pour l'expression des résistances ? Telles sont les pistes ouvertes par la thématique de la 5ème édition du Prix Dauphine pour l'Art Contemporain !

▪ Les prix de cette année

Les cinq binômes sélectionnés par le jury exposeront leur projet au sein de l'Université Paris-Dauphine. A l'issue de cette exposition, le jury et le public désigneront chacun un binôme lauréat. Le prix du jury sera doté de 2000 euros et le prix du public de 1000 euros. De plus, les deux binômes lauréats exposeront en du 18 au 30 juin 2018 au sein de la galerie du CROUS, offrant 160 m2 de lieu d'exposition au coeur du 6ème arrondissement de Paris.

LE CAHIER DES CHARGES

▪ Pour candidater

Le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain s'adresse à la création émergente, c'est à dire à tous les curateurs et artistes plasticiens de moins de 30 ans, étudiants ou jeunes professionnels, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Les binômes candidats devront présenter un projet d'exposition original et inédit et mentionnant son propos et les visuels légendés des œuvres présentées. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidats.

Pour des raisons de sécurité et de contraintes inhérentes aux bâtiments, chacune des œuvres devra également indiquer ses dimensions et son poids ainsi que les matériaux employés pour sa réalisation. Les œuvres ne doivent pas dépasser 1,80 mètre de hauteur. Le poids maximal est de 250kg/m2. Les propositions devront répondre aux contraintes d'espace inhérentes au lieu d'exposition.

▪ Concernant la scénographie du projet d'exposition

La mise en espace du projet d'exposition devra être proposée selon les plans de la galerie du Crous disponible sur le site internet du Prix (<http://www.dauphineartcontemporain.com/>). Le choix du comité de sélection et du jury se portera donc sur cette proposition.

- Si un parti pris du projet est donné à la scénographie, une esquisse de celle-ci sera appréciée, les plans des espaces pouvant par exemple être annotés.
- Si la scénographie ne présente pas un caractère important dans le projet, celle-ci pourra être définie avec les membres de l'équipe du Prix après sélection des candidats.

▪ Concernant l'exposition à l'université Paris-Dauphine:

Les candidats présélectionnés pour l'exposition à Dauphine seront avertis le 5 février 2018. Des informations relatives à l'adaptation de leur projet d'exposition leur seront transmises afin que ceux-ci puissent anticiper l'éventuelle exposition de leur projet à l'université Dauphine, la semaine du 3 avril. Pour des raisons de sécurité liées à l'investissement d'un espace public universitaire, la mise en espace des œuvres ainsi que la scénographie au sein de Paris-Dauphine seront gérées conjointement par les binômes et l'équipe du Prix qui devront travailler en bonne intelligence afin d'installer les œuvres tout en respectant les contraintes de sécurité. Toute œuvre n'obtenant pas validation du Service Hygiène et sécurité et de la Direction Immobilière de l'Université Paris-Dauphine ne pourra pas être exposée.

Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou spécialement créées pour le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain. En revanche, le projet d'exposition ne devra avoir fait l'objet d'aucune présentation antérieure.

Les binômes se chargent d'acheminer les œuvres et de les installer fidèlement au projet de scénographie et d'exposition présenté au sein de l'Université Paris-Dauphine, le vendredi précédant l'exposition qui se déroulera du mardi 3 au jeudi 5 avril 2017 inclus. Ils s'engagent à être présents lors de la remise des prix qui aura lieu durant cette même semaine. De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition. Les lauréats s'engagent à prendre en charge le transport de leurs œuvres et l'installation de l'exposition au sein de la Galerie d'art du CROUS de Paris.

DOSSIER DE PARTICIPATION

Pour participer, les binômes candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

- une fiche d'inscription dûment complétée par chaque membre du binôme
- le curriculum vitae de chaque membre du binôme. Pour les collectifs, une courte présentation de l'entité et la communication d'une adresse mail commune ou la précision d'un membre référent à qui s'adresser.
- la note d'intention du projet d'exposition accompagnée des visuels des œuvres légendées d'une longueur de 7 pages maximum (titre, année dimensions, matériaux employés, poids et fiche technique d'accrochage si besoin) et de tout document (croquis, image, plan de scénographie...) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation de son projet
- les mentions légales Ce dossier devra se présenter sous la forme d'un document (en couleur), saisi informatiquement, au format A4, 15 pages maximum au format PDF. Les dossiers des candidats devront être retournés au plus tard par email le lundi 8 janvier 2018 à l'adresse suivante : prixdauphineac@gmail.com.

▪ Calendrier

- Lundi 8 janvier 2018 : date limite de dépôt des dossiers de candidature.
- Lundi 5 février 2018 : annonce des 5 binômes sélectionnés.
- Vendredi 30 mars 2018 : livraison impérative des œuvres définitives à l'Université Paris-Dauphine pour le montage de l'exposition.
- 3 au 6 avril 2018 : Dauphine Art Days, Prix Dauphine Mode, Dauphine Expo, Do Fine Music, Arts Vivants
- 3 au 5 avril 2018 : exposition des binômes sélectionnés à l'Université Paris-Dauphine
- Jeudi 5 avril : remise des prix.
- 18 au 30 juin : exposition des lauréats à la galerie d'art du CROUS de Paris.

▪ Informations complémentaires :

prixdauphineac@gmail.com
www.dauphineartcontemporain.com

DOSSIER À REMPLIR PAR LES CANDIDATS

I. Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Numéro de téléphone mobile :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Votre parcours :

Etablissement	Diplôme	Spécialisation	Période d'études

Vous avez une formation autodidacte ? Expliquez-nous votre parcours.

DOSSIER À REMPLIR PAR LES CANDIDATS

I. Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Numéro de téléphone mobile :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Votre parcours :

Etablissement	Diplôme	Spécialisation	Période d'études

Vous avez une formation autodidacte ? Expliquez-nous votre parcours.

II. Note d'intention

Présentez votre projet d'exposition et expliquez son lien avec la thématique « Immersion » :

III. Droits et Garanties

Les candidats et artistes sélectionnés déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'Art Contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice des Dauphine Art Days contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

IV. Autorisation d'exploitation

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication des Dauphine Art Days. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise son exposition à l'Université Paris-Dauphine et la Galerie d'art du CROUS de Paris. Il cède, par ailleurs, les droits photographiques sur son œuvre dans le cadre de l'exposition et de la communication autour de la manifestation des Dauphine Art Days. L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days s'engage à ne recourir à aucune distribution, circulation ou affichage de supports promotionnels autour des participants et de leur œuvre en dehors de la production et du déroulement des Dauphine Art Days, du Prix Dauphine pour l'Art Contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

V. Annulation et modification

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines œuvres exposées en vue du respect des normes de sécurité inhérentes à l'Université Paris-Dauphine.

VI. Dégradation

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres.

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes III, IV, V et VI.

Date :

Signature :